

Conseil du 25 avril 2019

Etaient présents : Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Danièle LAMPRIERE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Sylvie ROBIN, Vincent CHESNAIS, Magalie TEILLET, Emmanuel CADE et Isabelle GUILBAUD, formant la majorité des membres en exercice.

Etaient excusés : Catherine HEREL (ayant donné pouvoir à Claudine MICLO), Jean-Claude HESRY (ayant donné pouvoir à Loïc REVEL), Stéphanie CAUDRON (ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS), Vincent PERROQUIN (ayant donné pouvoir à Maxime LEBORGNE) et David GUILLEMER (ayant donné pouvoir à Emmanuel CADE).

Secrétaire de séance : Isabelle GUILBAUD

Acquisition et projet nouveau restaurant scolaire

Monsieur le Maire rappelle les discussions avec l'Association des Chefs de Familles (ACCF) de l'école Sainte Jeanne d'Arc concernant l'acquisition par la commune de la parcelle sur laquelle est bâti le foyer paroissial, bâtiment servant pour la restauration scolaire de l'école privée. L'association propose la vente de ce terrain au prix de 10 € le m². Un nouveau restaurant scolaire sera aménagée dans la médiathèque actuelle.

L'association accepte cette proposition à condition d'être associée au projet.

Le Conseil Municipal accepte ces propositions et décide de demander des devis pour la déconstruction et le désamiantage du bâtiment présent sur cette parcelle. Les frais liés à cette acquisition seront pris en charge par la Commune.

Aménagement rues St Roch et des Trois Croix

Après étude des devis reçus, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par l'entreprise ROBILLARD Environnement d'Hénansal pour la réalisation du diagnostic du réseau d'eaux pluviales des rues Saint-Roch et des Trois Croix pour un montant de 5 520,00 € H.T. (6 624,00 € TTC).

Equipement mobilier de la future mairie

Après présentation par Maxime LEBORGNE, adjoint au Maire, le Conseil Municipal accepte la présélection des meubles retenus pour la future mairie, ainsi que le coût estimatif de 11 000 € H.T. pour cet équipement.

Serveur informatique pour la mairie

Considérant les soucis rencontrés avec le serveur actuel, le Conseil Municipal accepte l'offre faite par la société MICRO CONTACT de Maignon pour la fourniture et l'installation d'un serveur dédié pour le système informatique de la mairie pour un montant de 2 712,51 € HT, (3 255,01 € TTC) .

Eclairage public lotissement du Haut Bourg- 2ème phase

Le Conseil Municipal approuve le projet éclairage public 2ème phase du lotissement du Haut Bourg présenté par le Syndicat Départemental d'Electricité des Côtes d'Armor.

Demande de subvention association Arg'escrime

Suite à un courrier de l'association Arg'Escrime sollicitant une subvention communale. Le Conseil Municipal décide de lui accorder une subvention d'un montant de 200 € pour l'année 2019.

- Et AUTORISE Monsieur le Maire ou Monsieur l'Adjoint chargé des finances à signer tous les documents relatifs à ce versement.

Motion pour le maintien en hôpital de plein exercice du centre hospitalier de Dinan

Considérant que la maternité accouchante du Centre Hospitalier de Dinan doit être

maintenue afin de préserver l'intégralité de tous les services existants (cardiologie, gastrologie, neurologie, pneumologie, urgences, bloc opératoire, réanimation, gériatrie,...)

- La disparition de la maternité entraînerait la fermeture de tous les services qui nécessitent la présence d'anesthésistes 24 heures sur 24,

- le Centre Hospitalier de Dinan assure la proximité de la prise en charge des soins de qualité en toute sécurité et évite ainsi les fuites de patients vers d'autres territoires de santé tels que Rennes, Saint-Malo ou Saint-Brieuc,

- le Centre Hospitalier René Pleven de Dinan est le plus gros employeur de la ville et garantit l'attractivité du Pays de Dinan dans le cadre de l'aménagement du territoire, Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal DEMANDE le maintien et le développement d'une maternité accouchante sur le Centre Hospitalier de Dinan et le maintien de celui-ci en hôpital de plein exercice.

Projet futures casernes de gendarmerie et de pompiers-

Monsieur RAFFRAY donne lecture d'un courrier de Monsieur le Maire de Plancoët concernant la construction de nouvelles casernes de gendarmerie et de pompiers sur sa commune. Il rappelle que le choix du site de Plancoët est une décision émanant de la gendarmerie et non de la commune elle-même secteur d'intervention de la brigade de gendarmerie et du SDIS comprenant 17 communes, la commune de Plancoët sollicite ces communes pour une participation aux frais engagés (acquisition de parcelle, frais administratifs, de bornage, de viabilisation, ...).

Après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal accepte le principe d'une participation aux frais engagés avec, comme conditions une concertation sur les modalités de cette participation et un accord des autres communes sollicitées

Aménagement restaurants scolaires-

Michel RAFFRAY, Maire, présente l'appel à projets dans le cadre de la Dotation de soutien à l'investissement local (DSIL) pour l'année 2019. Il propose de déposer un dossier pour les travaux d'aménagement et d'agrandissement des deux restaurants scolaires.

Le Conseil Municipal décide de solliciter l'aide de l'Etat pour la réalisation de ces travaux (Dotation de soutien à l'investissement public local) et valide le plan de financement prévisionnel.

Questions diverses

- **Recherche de médecin** : présentation de l'annonce à paraître dans Réseau Prosanté
- **PLUi** : présentation d'un document sur les sursis à statuer et le délai de validité des actes
- **Gaspillage alimentaire** : Présentation des résultats du diagnostic de lutte contre le gaspillage alimentaire dans les 2 restaurants scolaires
- **Breiz Cop** : Présentation de l'appel à engagement fait aux collectivités. Sera discuté lors de la prochaine réunion.
- **Recrutement** de 4 saisonniers au service technique en juillet-août